

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 novembre 2015

Présidence : Mme le Maire

Présents : Bisignano Nathalie, Duret Franck, Sandron Philippe, Eckert Pierre, Denis Bernadette, Jany Damien, Villuendas Myriam, Bertrand Gérald, Vandamme Jean-Pierre,

Excusés : Fontan Corine (départ à 19h55), Schneider Richard (pouvoir à Franck Duret)

Secrétaire de séance : Jany Damien

Approbation du compte rendu du conseil de la séance précédente à l'**unanimité**.

Un conseiller demande à changer l'ordre porté sur la convocation en raison de son départ en cours de réunion.

Le conseil municipal :

-**EMET un avis favorable à l'unanimité**, au projet de fusion de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières avec la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne, comme proposé par Monsieur le Préfet de l'Ain dans son projet de schéma présenté le 12 octobre 2015.

-**EVOQUE**, sur demande du préfet de région, la possibilité d'extension du territoire de la Communauté de Communes aux EPCI du Rhône dans la logique d'une continuité de bassin de vie et estime, sans en éliminer l'éventualité que cette dimension est beaucoup trop prématurée.

- **ESTIME** qu'il est préférable de procéder par paliers dans cette démarche d'extension afin d'absorber les contraintes de travail qui en découlent, de tirer les expériences d'une fusion à moindre échelle et d'habituer les habitants.

Madame le Maire rappelle que la commune doit respecter ses obligations légales en matière d'accessibilité de ses établissements recevant du public (ERP). Elle souhaite adopter un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les ERP suivants : mairie, salle polyvalente, Eglise-cimetière et Café restaurant.

Le conseil municipal :

- **DECIDE à l'unanimité**, de confier à l'organisme PACT de l'Ain une mission d'assistance à maître d'ouvrage consistant à assister la commune dans la préparation des agendas d'accessibilité et les demandes de dérogation, concernant les bâtiments ci-dessus pour un montant de **1 250 € ht** auquel s'ajoute une majoration de 100 € par plan d'ERP non fourni.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité**, la proposition de convention entre les communes de Francheleins, Lurcy et le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne pour la réalisation d'un diagnostic sur le bassin versant de l'Appéum, la conception et la rédaction du cahier des charges. La participation financière est estimée à **560 €**, plafonnée à 700 € en cas d'accroissement du coût réel.

Départ d'un membre du conseil à 19h55.

Le conseil municipal :

-DONNE un avis FAVORABLE à l'unanimité, sur le rapport et projet de schéma de mutualisation des services entre la commune de LURCY et la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Le conseil municipal :

-DELIBERE à l'unanimité, pour la création d'un emploi d'agent recenseur et d'un poste de coordonnateur communal pour le recensement de la population 2016. L'agent recenseur sera rémunéré suivant le barème suivant :

- **1.13 €** par feuille de logement remplie
- **1.60 €** par bulletin individuel complété sur papier
- **2.10 €** par bulletin individuel complété en ligne.

La collectivité versera un forfait de 40 € net pour les frais de transport et il recevra 25 € brut pour chaque séance de formation.

Questions diverses :

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- **Urbanisme** : Avis favorable pour la déclaration préalable relative à une extension de 29.91m² d'une maison individuelle située chemin du Petit Corcy.
- Un deuxième courrier a été adressé à un administré lui demandant de déposer un nouveau permis de construire pour une future stabulation dans un bâtiment déclaré hangar de matériel agricole.
- Point sur le stationnement gênant de véhicules de nouveaux habitants domiciliés route de la Fournière.
- L'élagage des arbres situés route de la Fournière et route de Francheleins a été obtenu après différents rappels.
- La commande du panneau de rue chemin des Greugnons a été validée pour un coût de **86.57€ HT**
- Plan de prévention des risques d'inondation de la Saône, le commissaire enquêteur n'a reçu aucune visite lors de sa permanence en mairie.
- L'Assemblée Générale des anciens maires et adjoints du canton se réuniront dans la salle polyvalente le mardi **1^{er} décembre 2015**.
- Rappel sur le tour de gardes des élections régionales du **6 et 13 décembre 2015**.
- **SMIDOM** : un badge nominatif gratuit sera délivré par foyer pour l'accès aux déchèteries. Le particulier devra compléter une fiche et la retourner au SMIDOM de Thoissey.
- Entend le compte rendu des écoles publiques et privées de Montmerle sur Saône.

Le Maire,


